



La mise en œuvre de la Politique sur le contrôle interne (PCI)

Sharon Smith
Bureau du Contrôleur général

Présentation à l'IGF
Le 24 novembre 2009



Aperçu de la présentation

1. Contexte
2. Politique sur le contrôle interne
3. Rôles et responsabilités
4. Mise en application



Contexte

Loi fédérale sur la responsabilité et Plan d'action

Cette politique est un élément fondamental de la nouvelle suite de politiques de gestion financière du CT

- Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière (en vigueur depuis avril 2009)*
- Politique sur le contrôle interne (en vigueur depuis avril 2009)*
- Politique sur la gestion des systèmes de gestion financière (en vigueur janvier 2010)*
- Politique sur la gestion des ressources, de l'information et des rapports financiers (ébauche)*

25 nouvelles directives et 10 normes

Politique sur le contrôle interne – Exigences

- Expose les responsabilités des administrateurs généraux (AG) à titre d'administrateurs des comptes aux fins de garantir la présence de systèmes de contrôle interne efficaces
- Renforce le contrôle interne des rapports financiers (CIRF) - les AG et les dirigeants principaux des finances (DPF) signent chaque année une *Déclaration de responsabilité de la direction (DRD)* révisée qui énonce :
 1. La responsabilité de la direction en ce qui touche l'exercice d'un contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers
 2. L'exécution d'une évaluation annuelle fondée sur le risque à l'égard du système ministériel de contrôle interne des rapports financiers afin de déterminer si ce système demeure efficace
 3. L'établissement d'un plan d'action pour apporter les rajustements pouvant s'avérer nécessaires
 4. La préparation d'un sommaire de cette information, qui sera joint à la DRD révisée

L'approche canadienne dans le secteur public fédéral

- ✓ Pas une certification au sens de *Sarbanes-Oxley*
- ✓ Pas de vérification externe
- ✓ Une auto-évaluation par la direction
- ✓ Démontrer que les contrôles sont bien gérés
- ✓ Publication des évidences



2. Nouvelle politique du Gouvernement fédéral canadien depuis 2009

1. Gouvernement fédéral canadien avant 2009

- ✓ Déclaration de responsabilités :
 - Maintien de systèmes de CI efficaces
- ✓ Pas d'exigences en matière d'évidences

- ✓ Déclaration de responsabilités :
 - Évaluation annuelle de l'efficacité des CI
 - Plan d'action
- ✓ Publication des évidences

3. Comparaison avec la *Loi Sarbanes-Oxley* (SOX, USA, secteur privé)

- ✓ Certification explicite de l'efficacité des CI et impact sur la qualité des états financiers
- ✓ Évidences non publiées
- ✓ Normes détaillées à respecter
- ✓ Vérification externe de l'évaluation des CI

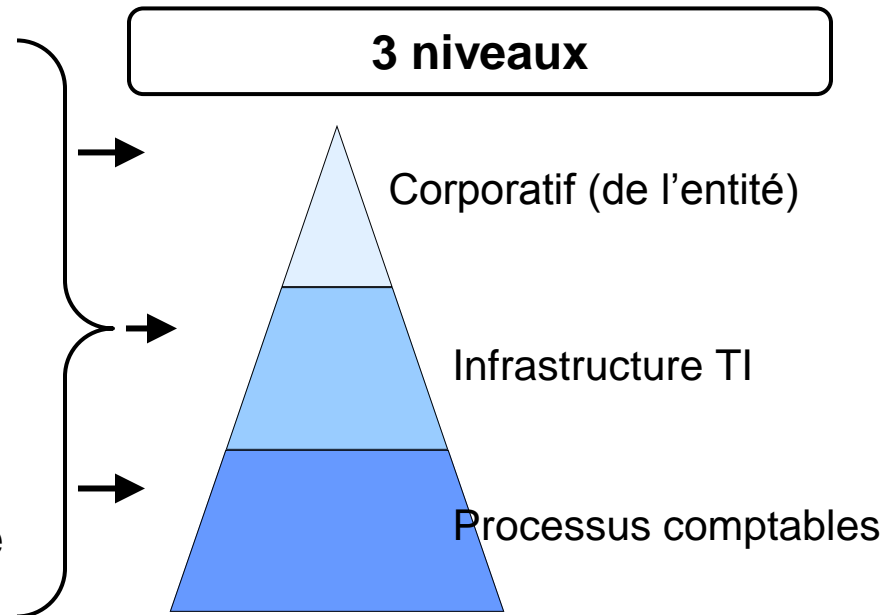


Ce que cette politique vise et ne vise pas

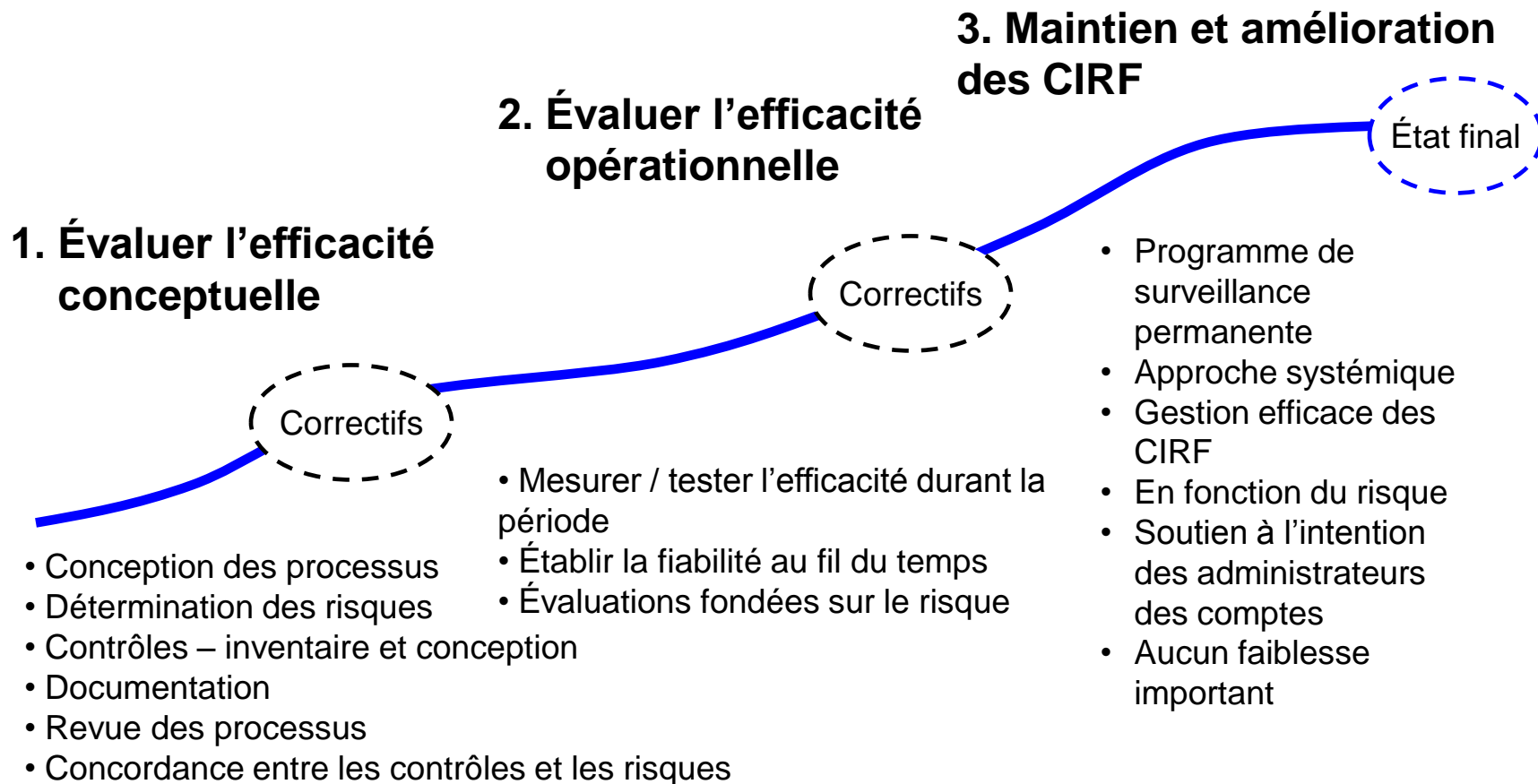
- La nouvelle politique n'impose pas des nouveaux contrôles ou plus de contrôles
- Les AG :
 - ont toujours eu la responsabilité de maintenir un système de contrôle interne efficace
 - et signent déjà chaque année une DRD (*celle-ci est également signée par les DPF*)
- Le principal changement tient à la rigueur avec laquelle les contrôles internes doivent être gérés en vue de pouvoir fournir des assurances et des éléments probants
- Ne viser pas à ce que les contrôles soient à toute épreuve; mais plutôt être proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer
- Aucune exigence de vérification, l'on peut tirer profit de vérifications passés et futures
- La DRD révisée n'a pas pour objet de certifier l'efficacité des contrôles mais bien d'attester que ces contrôles sont gérés adéquatement

Portée des évaluations ministérielles

1. Décomposition des états financiers
2. Identification des comptes clés sur la base des risques
3. **Efficacité de conception** : les contrôles clés sont
 - Identifiés et documentés
 - en place tel que conçu
 - alignés avec les risques
4. **Efficacité opérationnelle** : les contrôles clés fonctionnent dans le temps



Maintenir l'efficacité des systèmes de CIRF



Rôles et responsabilités au sein des ministères

- **Administrateurs généraux (AG)**
 - Ont pour responsabilité de répondre aux questions posées par les comités parlementaires concernant les mesures prises pour maintenir des systèmes de contrôle interne efficaces
- **Dirigeants principaux des finances (DPF)**
 - Dirigent et coordonnent l'établissement et l'exécution des plans d'évaluation
- **Cadres supérieurs**
 - Assurent l'établissement de systèmes de CI efficaces à l'égard des programmes dont ils ont la responsabilité
- **Dirigeants principaux de la vérification (DPV)**
 - À titre de membres de l'équipe de la haute direction et de principaux responsables de la fonction ministérielle de vérification interne
 - La Politique n'exige pas des *vérifications* annuelles des contrôles internes applicables aux rapports financiers
 - Les DPV établissent à leur discrétion les plans de vérification interne
- **Comités ministériels de vérification**
 - Fournissent « .. des conseils et des recommandations sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance fournie à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère »



Mise en application

- En vigueur depuis le 1^{er} avril 2009;
- L'exigence relative à la *Déclaration de responsabilité de la direction* révisée sera mise en application graduellement sur une période de trois ans :
 - **2009-2010** dans le cas des 22 plus grands ministères qui ont déjà évalué leurs systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers et mis en œuvre un plan d'action afin de permettre des vérifications basées sur les contrôles
 - **2010-2011** pour les autres ministères et organismes qui ont déjà produit des états financiers vérifiés
 - **2011-2012** pour tous les autres ministères et organismes
- Plans pluriannuels des évaluations - rythme et portée en fonction du risque



Facteurs de succès

1. Une approche du « haut vers le bas » basée sur les risques
2. Capacité et base commune de connaissance
3. Engagement de la haute gestion et le rôle du DPF comme leader et champion
4. Planification de l'évaluation basé sur les risques
5. Engagement d'experts au delà la communauté de GF
6. Apprentissage des pratiques exemplaires

Principaux vecteurs de la mise en œuvre

- Mobilisation des ministères grâce à la mise sur pied de comités consultatifs pour appuyer des groupes de ministères au cours de la période de transition, dans le but:
 - D’assurer une bonne compréhension de la politique et de son application
 - De fournir des conseils sur les outils et les lignes directrices
 - De déterminer et de faire connaître les pratiques exemplaires et les principales leçons apprises
 - D’activer une compréhension commune de CIRF et l’évaluation

- Outils en cours d’élaboration
 - Ébauche de lignes directrices rattachées à la Politique
 - Exemple de sommaires d’information
 - Trousse d’outils
 - Positionnement de la PCI et des contrôles internes applicables aux rapports financiers par rapport à d’autres cadres pangouvernementaux de gestion
 - Comparaison avec les États-Unis et le Royaume-Uni



Contenu de l'annexe à la Déclaration

Le document sommaire (annexe) rattaché à la *Déclaration de responsabilité de gestion* à inclure :

1. Introduction – Aperçu du ministère, principales données financières et changements clés organisationnels

2. Environnement de contrôle - Positions et responsabilités clés et « ton donné par la direction »

3. Approche à l'évaluation – Porté de l'évaluation et méthodologie

4. Résultats de l'évaluation - Résultats les plus significatifs

5. Plan d'action - actions significatives envisagées et échéances



Avantages attendus de la PCI

- Un outil essentiel pour appuyer les administrateurs généraux dans leur fonction d'administrateurs des comptes
- Hausser la confiance du public grâce à un renforcement de la responsabilisation et de la transparence
- Une opportunité pour les ministères de démontrer qu'ils sont bien géré
- Une opportunité d'adhésion et de collaboration à tous niveaux au profit de l'amélioration continue en matière de la gestion des risques
- Un élément fondamental à l'appui d'autres initiatives à l'étude, par exemple la production par les ministères d'états financiers trimestriels et d'états financiers ministériels annuels vérifiés (le cas échéant)
- Les systèmes de contrôles internes ministériels plus efficaces



Questions?

- Si vous avez des questions, veuillez contacter

Sharon Smith

613-952-1003

sharon.smith@tbs-sct.gc.ca